

**Objet : RS - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2023**

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 44

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Brigitte Bochaton à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Valentin Hachet à Michel Dyen - de Sabrina Haerincq à Christelle Favetta-Sieyes - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Philippe Cordier - de Alain Thieffinat à Hervé Ferroud-Plattet - de Céline Vernaz à Alain Gaget - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Chantal Giorda - James Hallay - Max Joly - Laïla Karoui - Martine Lambert - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Alain Saurel - Bruno Stellian - Alexandra Turnar

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 04 juillet 2024

délibération n° 131-24 C

objet **RS - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2023**

Gaëtan Pauchet, conseiller communautaire, délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que la résidence des Epinettes constitue la résidence sociale la plus importante du territoire de l'agglomération. Cristal Habitat en est propriétaire et la gestion a été confiée au CCAS de Chambéry jusqu'au 31 décembre 2023.

Construite en 1977, la résidence accueille, au sein de 180 logements (314 lits), des personnes en difficulté ayant besoin d'une solution de logement transitoire et favorise la prise d'autonomie nécessaire à l'accès à un logement de droit commun (projet d'établissement).

Plusieurs facteurs pèsent sur les dépenses de fonctionnement de la résidence, et en particulier l'état vieillissant du bâti et la configuration du site. Par ailleurs, les recettes de fonctionnement de l'Etat ne sont pas à la hauteur de la volumétrie du nombre de logements de la résidence car plafonnées.

Dans le cadre de l'intérêt communautaire défini en matière d'équilibre social de l'habitat, Grand Chambéry est compétente en matière de soutien à la résidence sociale des Epinettes.

A ce titre, la Communauté d'agglomération verse une subvention annuelle au CCAS de Chambéry en tant que gestionnaire de l'établissement, permettant de soutenir l'équilibre de fonctionnement de la structure.

En 2023, les dépenses totales de la structure des Epinettes se sont élevées à 1 172 224,11 € et les recettes intégrant les loyers et les financements hors Grand Chambéry se sont élevées à 1 055 306,32 € (compte administratif 2023).

Au titre de l'année 2023, le CCAS de Chambéry sollicite donc Grand Chambéry pour la prise en charge d'un déficit de fonctionnement qui s'élève à 116 917,79 €.

A titre indicatif, le déficit était de :

- 120 051,05 € en 2022,
- 123 535,01 € en 2021,
- 86 892,18 € en 2020.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** les comptes 2023 de la résidence des Epinettes,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier, gens du voyage du 29 mai 2024,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** le versement au CCAS de Chambéry d'une subvention pour la résidence des Epinettes à hauteur de 116 917,79 €,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **131-24 C**

Objet de l'acte : RS - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2023

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées  
4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 04 juillet 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240704-lmc1H31809H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31809H1

Date de transmission en Préfecture : 05 juillet 2024

Date de réception en Préfecture : 05 juillet 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 05 juillet 2024